

S'LO

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE D'UN VEHICULE FOURGON ELECTRIQUE – POUR UNE DUREE DE 60 MOIS**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le besoin d'un véhicule communal supplémentaire pour les trajets des différents services de la commune ;

Vu la proposition reçue par la société MOBILIZE LEASE AND CO – DIAC LOCATION, au regard du prix et du délai ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société MOBIIZE LEASE AND CO – DIAC LOCATION (sise 14 avenue du pavé neuf 93168 NOISY LE GRAND CEDEX) un contrat de location longue durée pour un véhicule Kangoo électrique, pour une durée de 60 mois, d'un montant **mensuel de 392.77€ HT.**

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 21 mars 2025

DEC 2025\_047



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ